

Ce CCE du 8 juillet fait suite à la demande des membres du CCE qui souhaitent des précisions sur l'exposé de l'intervenant.

Concernant l'extension des ouvertures : La Direction Générale a indiqué que cela ne concernait que les directeurs d'établissements qui trouvaient opportun d'étendre les ouvertures par rapport à la concurrence ;

Nous pensons que ces extensions d'ouverture apporteront plus de frais d'exploitation que de chiffre d'affaires ; mais nous avons déjà connu ce genre de situation et, l'histoire se répétant, les directeurs d'établissements réadapteront les horaires pour ne pas perdre d'argent. Les élus du CE ou CS peuvent et doivent demander les chiffres correspondant à ces plages supplémentaires d'ouverture.

Sur l'ouverture des dimanches : dans le but d'aller chercher du chiffre d'affaires, certains magasins étendront leur ouverture exceptionnelle et d'autres feront l'objet d'une ouverture habituelle.

Il est loin le temps où la Direction nous disait qu'il n'y a pas de volonté farouche d'ouvrir les magasins le dimanche ; aujourd'hui toutes les opportunités sont exploitées au détriment de nombreux salariés qui ne souhaitent pas travailler le dimanche. Certains directeurs respectent ce choix, d'autres passent outre.

Concernant le nouveau logiciel sur la modification du plan de charge : il a pour objectif de faciliter l'organisation du travail sans pour autant se substituer au management sur le terrain. Il permet d'évaluer le nombre de colis, de prendre en compte le périmètre et la volumétrie afin de distribuer les tâches aux salariés dans leur rayon.

La Direction dépense beaucoup d'argent pour mettre en place des dispositifs qui remplacent l'humain, dans le seul but de faire plus de rendement ; comment ce logiciel peut-il tout mesurer ? quid des impondérables d'ordre humain ou techniques. Ce logiciel détiendrait donc toute la vérité sur l'organisation du travail ? Nous restons très dubitatifs quant à ce dispositif.....

Sur les caisses panier : ces caisses ont été mises en place pour répondre à des obligations légales suite à une démarche de recherche concernant l'accessibilité des personnes handicapées. Elles remplacent désormais les caisses 10 articles et sont mieux adaptées au nombre d'articles.

Le déploiement des « bienveilleurs » : pour compléter les dispositifs qui existent déjà la Direction souhaite mettre en place des bienveilleurs qui ont pour rôle d'être à l'écoute des salariés lorsque que ceux-ci rencontrent des problèmes. Ces bienveilleurs seraient des salariés volontaires dont l'objectif est d'orienter le salarié « en difficulté » vers les dispositifs existants. Ces bienveilleurs volontaires ne pourraient pas être des élus.

Là encore nous restons dubitatifs sur cette innovation. La majorité des problèmes vient des conditions de travail et des relations dans le travail. Nous disons qu'il vaut mieux combattre le mal à la source plutôt que de trouver des remèdes une fois que le mal est fait

Sur l'organisation des Leader Price Express (branche Proximité) : La Direction opère un découpage géographique (Petit Casino, LP Express, Casino Shop) pour optimiser le suivi commercial. Aujourd'hui 4 régions. Il y aura embauches de 9 personnes pour étoffer le suivi commercial.

Effectivement, s'il existe des particularités, le découpage peut-être aussi une solution pour mieux répondre aux attentes des Gérants. Cela dit, 9 embauches après la baisse d'effectif du personnel commercial encadrant semblent insuffisantes pour assurer un travail de qualité.

Août 2015